

Laïcité : en Aveyron, la messe pour inaugurer un équipement public n'aura finalement pas lieu

FRANCE 3 MIDI-PYRÉNÉES A Saint-Julien-de-Rodelle (Aveyron), le nouveau club-house du club de foot devait être inauguré samedi par... une messe et une bénédiction religieuse. Cet accroc à la laïcité a fait bondir certains élus. Finalement, la messe n'aura pas lieu.

- F. Valéry et L. Tazelmati
- Publié le 09 septembre 2016 à 15:47, mis à jour le 09 septembre 2016 à 16:15

13

f Partager

Tweeter

g+ Partager



© L. Tazelmati / France 3 Le club-house de Saint-Julien de Rodelle devait être inauguré par une messe

f

Tweeter

g+

C'est un carton d'invitation qui a fait bondir la Ligue des Droits de l'Homme ou encore des élus comme Guilhem Serieys, conseiller régional Front de Gauche d'Occitanie : on y voit (ci-dessous), près des logos du Conseil régional, du Conseil départemental de l'Aveyron ou encore de la communautés de communes de Bozoul-Comtal, que le club-house du club de foot de Saint-Julien de Rodelle (12), **financé par de l'argent public, sera inauguré par une messe et une bénédiction religieuse.**

"En contradiction avec le principe de laïcité"

*"Le Conseil régional finance cet équipement à hauteur de 10 500 euros, écrit **Guilhem Serieys** [sur sa page facebook](#), il est donc naturel qu'il soit associé à une inauguration républicaine. Mais le choix de la Mairie de Rodelle en est bien loin. En effet, en lieu et place d'une inauguration républicaine, les partenaires publics financeurs et les habitants sont invités par la Mairie à des cérémonies catholiques, à savoir une messe et rien de moins que la bénédiction de l'équipement. Ces choix sont **en totale contradiction avec le principe de laïcité, fondateur de notre vivre ensemble, qui sépare l'état et les sphères et pratiques religieuses.** Les institutions de la République, notamment les collectivités territoriales se doivent donc d'être neutres dans leur rapport aux religions".* Et de demander au préfet de l'Aveyron d'empêcher la tenue de cette cérémonie et à la région de ne pas verser la subvention.



Jean-Michel LALLE
Maire de Rodelle
Président de la Communauté
de Communes Bozouls-Comtal



Aurélien PRIVAT
Eric TRIADOU
Présidents de l'Avenir Sportif
de Saint Julien de Rodelle

Carole DELGA
Ancienne Ministre
Présidente de la Région
Occitanie / Pyrénées -
Méditerranée

Jean-Claude LUCHE
Sénateur de l'Aveyron
Président du Conseil
Départemental de l'Aveyron

Arnaud DELPAL
Président du District
Aveyron Football

*ont le plaisir de vous inviter
à l'inauguration du club-house
de Saint Julien de Rodelle*

Samedi 10 septembre 2016

*10 heures 30 : Messe en l'église de Sainte Eulalie célébrée
par le Père Aurélien de Boussiers*

11 heures 30 : Bénédiction et inauguration du club-house

12 heures 30 : Verre de l'amitié



Le carton d'invitation qui a mis le feu aux poudres

Sur ce carton, le maire, mais aussi **Jean-Claude Luche**, le président UDI du Conseil départemental et **Carole Delga**, la présidente PS de la région, représentants de collectivités territoriales de la République, invitaient donc... à une cérémonie religieuse !

Une erreur de bonne foi de la mairie de Rodelle

La cérémonie religieuse d'inauguration du club-house n'aura pas lieu. A la mairie de Rodelle, contactée par *France 3*, on reconnaît qu'il **s'agissait d'une erreur**. Mais une erreur de bonne foi. Après le décès accidentel de plusieurs jeunes du club de foot, l'inauguration du club-house était l'occasion de leur rendre hommage. Le maire reconnaît que l'inauguration publique des lieux ne

pouvait être mêlée à une cérémonie religieuse d'hommage à ces jeunes de la commune. **La bénédiction religieuse n'aura donc pas lieu.**



La région ne sera pas représentée

Dans un courrier adressé ce vendredi à la Ligue des Droits de l'Homme de l'Aveyron qui l'avait saisie, Carole Delga écrit que **le Conseil régional, bien que financeur de cet équipement, ne sera pas représenté à l'inauguration.** "*Je ne cautionne aucunement la tenue de cérémonies religieuses dans ce cadre, écrit-elle, une inauguration de bâtiments ayant bénéficié de fonds publics doit se faire dans le respect du principe de laïcité républicaine*".

La loi de 1905

Contactée par nos soins, la préfecture de l'Aveyron indique avoir été en contact avec le maire de Rodelle et rappelle que la loi de 1905 sur la séparation de l'église et de l'Etat impose qu'il n'y ait **pas de caractère cultuel sur les bâtiments publics** et que toute action publique doit se faire **avec la plus grande neutralité religieuse.**

Samedi 10 septembre, le club-house de Saint-Julien de Rondelle sera donc inauguré sans messe. La laïcité est sauve.